



Conseil d'Orientation des Retraites Coopération et coordination en matière de retraite en France et à l'étranger



23 mai 2012



-  Principes de base de la coordination
-  Des objectifs qui impactent le contenu des instruments négociés
-  Les voies alternatives et complémentaires de la coordination de sécurité sociale

Principes de base de la coordination

Définir la sphère et les principes de la coordination

Il s'agit **d'articuler deux (ou plusieurs) régimes de sécurité sociale** et non de les harmoniser, chaque législation nationale demeure inchangée.

Cette articulation nécessite de définir la sphère dans laquelle va se dérouler la coordination:

- (1) les législations qui vont être coordonnées (**champ matériel**)
- (2) les bénéficiaires de la coordination (**champ personnel**)
- (3) l'espace géographique (**champ territorial**)

Pour être effective, la coordination entre législations nationales de sécurité sociale suit quelques principes et règles du jeu (principe de la législation applicable; principe de l'égalité de traitement; levée des clauses de résidence; maintien des droits acquis, etc.)

Particularités de la coordination européenne

La coordination européenne emprunte les mêmes principes et règles tout en étant plus complète. Cette caractéristique se manifeste à travers notamment :

- Un champ géographique plus large (UE, EEE et Suisse) et une extension limitée via les accords d'association;
- Un champ personnel plus large (incluant les ressortissants d'Etats tiers et les personnes inactives);
- une approche extensive de la notion de sécurité sociale;

Des objectifs qui impactent le contenu des instruments négociés

La dynamique interne de la coordination européenne :

Sur le plan des principes : objectif premier de libre-circulation des travailleurs dans la perspective d'accomplissement d'un marché unique.

Sur leur mise en œuvre : le mouvement vers une intégration européenne plus grande se développe non seulement sur le plan législatif mais aussi sur le plan jurisprudentiel (des solutions développées favorables au travailleur mobile aussi sur la base de la libre prestations de services et de la libre circulation des marchandises)

Des risques d'optimisation sociale, voire de fraudes

Des objectifs qui impactent le contenu des instruments négociés

Contraintes et enjeux des négociations bilatérales :

Des enjeux en constante évolution :

- Accompagner le recrutement de la main-d'œuvre (peu qualifiée) dû au boom économique français
- faciliter l'implantation des entreprises françaises dans des Etats développés aux niveaux de protection sociale comparable ou d'entreprise de ces Etats en France
- favoriser la mobilité des travailleurs et accompagner la mondialisation en négociant des accords avec les puissances économiques émergentes

Les voies alternatives ou complémentaires à la coordination bilatérale

En législation interne, des mécanismes particuliers ont été développés afin de pallier les déficiences ou le caractère incomplet de la coordination

- La création de la Caisse des Français de l'étranger assure une couverture aux salariés expatriés ou complète la coordination
- La mise en place d'une coordination partielle pour les personnes ayant une double carrière française et internationale (le dispositif mis en place à travers L. 161-19-1 du code de la sécurité sociale)